

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° I-CF2455

présenté par

Mme Boyer, M. Giraud, M. Lamirault, M. Lemaire, M. Haury et M. Fiévet

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.